

Pas à pas, combler les lacunes dans la mise en œuvre des procédures d'octroi des licences d'exploitation pétrolière au Sénégal

Papa Daouda A. Diene et Nicola Woodroffe

Messages clés

- Par le passé, le Sénégal a connu d'importants « écarts » entre les règles et leur application dans les procédures d'octroi de licences d'exploitation pétrolière. Les causes en sont notamment le manque de clarté juridique, les rôles institutionnels redondants et contradictoires, et le manque de capacité institutionnelle.
- Mesurées par l'indice de gouvernance des ressources naturelles, ces lacunes dans la mise en œuvre sont désormais peu nombreuses pour la phase d'octroi des licences dans le secteur des hydrocarbures et reflètent les réformes importantes accomplies par le gouvernement sénégalais.
- Le Sénégal peut encore améliorer considérablement la transparence de ces procédures d'octroi de licences dans le secteur. Le gouvernement sénégalais doit notamment s'efforcer d'améliorer les lois relatives à la divulgation du patrimoine des personnels de l'Etat et de l'identité des propriétaires réels des entreprises qui demandent et obtiennent des licences.

1. CONTEXTE : DÉFIS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE ET À LA GOUVERNANCE DES LICENCES

De nombreux pays d'Afrique subsaharienne (ASS) ont réformé le cadre juridique de leur secteur extractif afin d'améliorer la gouvernance de leurs ressources naturelles. Cependant, ils ne parviennent pas à tirer pleinement parti de ces réformes en raison de la faible mise en œuvre des nouvelles règles, ce que l'on appelle ici des « lacunes dans la mise en œuvre » ou *implementation gap* en anglais¹. Selon Global Integrity, l'un des pionniers du concept, les « lacunes dans la mise en œuvre » désignent l'écart entre le cadre juridique d'un pays en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, et la mise en œuvre ou l'application effective de ce même cadre².

1 Natural Resource Governance Institute, "Le secteur des ressources naturelles en Afrique se caractérise par une législation rigoureuse, mais insuffisamment mise en œuvre", 15 avril 2019, <https://resourcegovernance.org/news/le-secteur-des-ressources-naturelles-en-afrique>

2 A. Nadgrodkiewicz, M. Nakagaki et M. Tomicic, *Improving Public Governance: Closing the Implementation Gap Between Law and Practice* (Center for International Private Enterprise and Global Integrity, 2012) www.paperzz.com/doc/7723040/improving-public-governance--closing-the-implementation-gap

Peu de recherches ont tenté de comprendre les facteurs à l’origine de ces lacunes dans la mise en œuvre dans le secteur extractif, et un examen de la littérature indique que ces lacunes sont souvent le résultat de l’interaction entre les contraintes administratives et l’apathie ou la résistance au niveau politique³. Les contraintes administratives renvoient aux lacunes en matière de clarté juridique, de coordination institutionnelle et de capacité (financière, technique et humaine) des décideurs et des personnes chargées de la mise en œuvre.

L’apathie ou la résistance au niveau politique peut résulter d’incitations mal alignées pour la mise en œuvre, d’une perte d’importance de la réforme sur l’agenda politique ou de l’illégitimité des lois en vigueur. Le manque de transparence et l’étroitesse de l’espace civique peuvent également contribuer aux lacunes dans la mise en œuvre lorsque le public ne dispose pas des informations dont il a besoin ou de la liberté d’expression nécessaire pour demander des comptes aux responsables gouvernementaux en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes juridiques.

L’indice de gouvernance des ressources naturelles 2017 (RGI) a commencé à mesurer cet écart entre les règles et les pratiques, et a constaté que parmi les 81 pays évalués, l’écart était le plus important dans les pays où la gouvernance globale du secteur extractif était la plus faible. Dans la plupart des pays d’Afrique subsaharienne, les pratiques en matière de gouvernance des ressources sont en retard sur les cadres juridiques améliorés⁴.

Bien qu’aucune évaluation du RGI n’ait été réalisée pour le Sénégal en 2017, on observe tout de même que le pays a par le passé eu du mal à mettre en œuvre les exigences en matière d’octroi de licences de son code des hydrocarbures de 1998 et de ses règlements d’application, comme détaillé plus loin dans cette note.

Cependant, le RGI 2021 n’a pas constaté d’écart significatif de mise en œuvre dans le secteur des hydrocarbures au Sénégal, y compris dans le processus d’octroi de licences, ce qui reflète les efforts récents fournis par le gouvernement pour s’attaquer aux causes profondes de cet écart. Cela étant, si les pratiques du Sénégal en matière d’octroi de licences pour le secteur des hydrocarbures sont désormais globalement conformes à son cadre juridique, les exigences en matière de transparence et de divulgation des licences prévues par le cadre juridique lui-même sont encore insuffisantes.

La présente note d’analyse :

- Explore les principales lacunes observées dans la mise en œuvre du régime d’octroi de licences du secteur des hydrocarbures au Sénégal depuis la découverte d’importantes réserves d’hydrocarbures en 2014.
- Détaille les mesures prises par le gouvernement pour réduire ces lacunes.
- Met en évidence les domaines dans lesquels la procédure d’octroi de licences d’exploitation pétrolière peut encore être améliorée.

Contrairement au secteur minier sénégalais qui est en activité depuis plusieurs années, les activités pétrolières et gazières et leur cadre juridique sont encore en développement. Ces dernières années, de nombreux acteurs et organisations de la

3 Amir Shafaie, Moses Kulaba et Kaisa Toroskainen, « Politics Are Holding Back Implementation of Extractive Sector Transparency Rules », Natural Resource Governance Institute, 29 septembre 2021, www.resourcegovernance.org/blog/politics-are-holding-back-implementation-extractive-sector-transparency-rules

4 Natural Resource Governance Institute. *Indice de gouvernance des ressources naturelles 2017*. www.resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/2017-resource-governance-index.pdf#page=17

société civile ont protesté publiquement à propos du secteur des hydrocarbures, notamment en ce qui concerne l'attribution des concessions^{5,6}.

En tant que première étape dans l'exploitation des ressources naturelles, l'octroi de licences d'exploration et de production représente une occasion cruciale de définir la gouvernance pour l'ensemble du cycle de vie d'un projet. L'équité et la compétitivité des processus d'octroi de licences sont essentielles pour tirer parti des avantages économiques des industries extractives⁷. Une procédure d'octroi de licences efficace peut garantir la sélection de partenaires compétents qui exploieront et exploiteront les gisements de manière efficace et conforme aux normes industrielles internationales ; elle peut également écarter les entreprises qui recherchent des concessions à des fins spéculatives, sans avoir l'intention de les exploiter. La transparence est au cœur des bonnes pratiques en matière de procédures d'octroi de licences et de contrats⁸. Elle permet de garantir un processus équitable, tant pour les entreprises sérieuses que les citoyens, et de dissuader les comportements de corruption ou de mauvaise gestion.

Alors que le RGI 2021 montre que le Sénégal a pris des mesures importantes ces dernières années dans son secteur des hydrocarbures pour combler les lacunes dans la mise en œuvre, le régime d'octroi des licences du secteur pétrolier et gazier du pays a obtenu 63 points sur 100 dans la sous-composante pertinente, ce qui est le plus faible score des sous-composantes de l'indice. Cela démontre qu'au 31 décembre 2020, date de clôture de l'évaluation, le gouvernement avait encore de la marge pour rendre la procédure d'octroi de licences beaucoup plus transparente et efficace.

2. COMMENT LE SÉNÉGAL A-T-IL COMBLÉ LE DÉFICIT DE MISE EN ŒUVRE DANS L'OCTROI DE LICENCES ?

Historiquement, le Sénégal a eu du mal à mettre en œuvre les exigences en matière d'octroi de licences prévu par son code des hydrocarbures de 1998 et ses règlements d'application, en particulier dans deux domaines. Premièrement, bien que le cadre juridique exige des candidats qu'ils démontrent leurs capacités techniques et financières dans le processus de négociation directe des licences d'exploitation pétrolière, le gouvernement a accordé des licences à au moins deux sociétés, Total SA et PetroTim, sans évaluation des critères techniques et financiers⁹. Deuxièmement, le cadre exigeait également que l'administration responsable des opérations pétrolières divulgue le registre des contrats pétroliers, mais elle ne l'avait pas fait.

Deux raisons principales expliquent ces lacunes dans la mise en œuvre :

- *Défauts de conception et manque de clarté juridique.* Le processus d'octroi des licences était défini dans le code, mais n'était pas détaillé dans les règlements d'application ; par exemple, aucun règlement ne précisait quels devaient être les critères techniques et financiers et comment ils devaient être prouvés par les

5 Radio France Internationale, « Gaz et pétrole : au Sénégal, mobilisation pour la transparence en demi-teinte. » 14 septembre 2019. www.rfi.fr/fr/afrique/20190914-senegal-marche-transparence-gestion-contrats-gaz-petrole

6 Business & Human Rights Resource Centre, Sénégal : La société civile manifeste pour exiger plus de transparence dans la gestion du pétrole et du gaz. 17 septembre 2019. <https://www.business-humanrights.org/fr/derni%C3%A8res-actualit%C3%A9s/s%C3%A9n%C3%A9gal-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-manifeste-pour-exiger-plus-de-transparence-dans-la-gestion-du-p%C3%A9trole-et-du-gaz>

7 Natural Resource Governance Institute. "Granting Rights to Natural Resources," 2015. www.resourcegovernance.org/sites/default/files/nrgi_Granteeing-Rights.pdf

8 Natural Resource Governance Institute. Passation de marchés ouverte pour les droits pétroliers, gaziers et miniers : *gros plan sur les bonnes pratiques*, juin 2018. <https://resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/passation-de-marches-ouverte-pour-les-droits-petroliers-gaziers-et>

9 Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (2019). *ITIE Sénégal Rapport pour l'année 2018*. www.itie.sn/rapport%20itie%202018

entreprises candidates. La manière dont les entreprises pouvaient démontrer leur compétence n'était pas spécifiquement détaillée. En outre, le code donnait au ministre chargé des hydrocarbures le pouvoir de négocier les contrats et conférait à la Direction générale des Hydrocarbures¹⁰ (DH) un rôle réglementaire indépendant pour gérer le secteur et conseiller le ministre. Le code permettait également au ministre de nommer une commission chargée de le conseiller sur l'octroi de licences et de déléguer les activités de réglementation à la compagnie pétrolière nationale, PETROSEN. Ces rôles redondants et contradictoires ont entraîné des difficultés dans la coordination institutionnelle.

- *Des blocages dans la mise en œuvre liés à un manque de capacités* au sein de la DH. La DH ne disposait pas des ressources nécessaires pour exercer une surveillance réglementaire, ce qui l'a conduit à déléguer les activités d'octroi de licences à PETROSEN. En conséquence, le processus d'autorisation a souffert d'un défaut de partage d'informations entre les parties concernées, notamment la DH et PETROSEN. En ce qui concerne par exemple le pétrole, la DH n'a pas reçu d'informations actualisées de PETROSEN lui permettant de tenir à jour le registre des licences.

Plus récemment, le gouvernement sénégalais a mis en œuvre certaines réformes qui se sont attaquées aux causes profondes de ces lacunes dans les procédures d'octroi de licences. En 2019, le gouvernement a adopté un nouveau code pétrolier qui a modifié le processus d'octroi de licences, passant d'un modèle d'« expression directe d'intérêt » à un modèle mixte qui permet à la fois une expression directe d'intérêt et un appel d'offres concurrentiel¹¹. L'article 10 du code exige l'établissement de critères d'attribution des permis basés sur les capacités techniques et financières, et ceux-ci sont précisés dans son décret d'application. C'est ainsi que lors du dernier cycle d'octroi de licences lancé en 2019, le ministère en charge des hydrocarbures a précisé les exigences de qualification des entreprises¹².

En ce qui concerne les lacunes dans l'établissement d'un cadastre pétrolier actualisé, le nouveau cadre juridique clarifie davantage les rôles des différentes institutions, et l'augmentation des investissements du gouvernement a conduit à la création d'un cadastre en ligne le 18 mai 2021¹³.

Le RGI 2021 dont l'évaluation a été clôturée au 31 décembre 2020 a identifié une lacune dans la mise en œuvre de la phase d'octroi des licences, qui concerne la divulgation des contrats. L'article 20 du code pétrolier 2019 et son décret d'application (art. 13, 19, 21, 26, 29 et 36) exigent une divulgation complète des contrats pétroliers. Il en va de même pour le code de transparence dans la gestion des finances publiques, qui établit l'obligation de divulguer les contrats entre l'administration publique et les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, y compris les entreprises d'exploitation des ressources naturelles et les entreprises exploitant des concessions de services publics¹⁴. Malgré cela, les avenants aux contrats et les accords de transfert signés avec les nouveaux entrants n'étaient pas accessibles au public en 2020. À partir de 2021, les avenants ont toutefois été publiés sur le site internet de l'ITIE¹⁵.

10 Site internet du ministère du Pétrole et de l'Énergie, www.energie.gouv.sn/les-services-internes

11 Code Pétrolier 2019, Loi n° 2019-03 du 1er février 2019. www.itie.sn/reglementation

12 Site internet de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Sénégal, www.itie.sn/appel-doffres-blocs-petroliers

13 Cadastre en ligne, www.cadastre-petrolier.senegal.revenuedev.org/dashboard

14 Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques, Loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012. www.jo.gouv.sn/spip.php?article9605

15 Site internet de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Sénégal, www.itie.sn/contrats-petroliers

Toutes ces réformes et divulgations ont contribué à combler l’écart de mise en œuvre dans l’octroi des licences et à améliorer la transparence globale du système de licences. Le comité national de l’ITIE a joué un rôle important dans la mise en œuvre des politiques de divulgation des contrats, et a été un forum important pour les acteurs de contrôle et de surveillance, tels que les organisations de la société civile, pour faire pression en faveur de leur publication. Il faut souligner que le gouvernement sénégalais s’est fortement engagé à créer des conditions favorables à la mise en œuvre des normes ITIE dans les politiques sectorielles et la législation.

3. PROCHAINES ÉTAPES POUR AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DU PROCESSUS D’OCTROI DE LICENCES

Partant des progrès accomplis, notamment dans la mise en œuvre des réformes précédentes, le Sénégal peut encore rendre les procédures d’octroi de licences plus transparentes et plus efficaces.

Pour chaque étape du processus, il existe des bonnes pratiques internationales qui, si elles étaient mises en œuvre, pourraient le rendre plus efficace¹⁶. Ces pratiques comprennent la transparence autour :

- Des modes d’attribution des licences
- Des règles et de l’exécution d’une procédure d’octroi de licences
- Des sociétés candidates, y compris leurs propriétaires réels
- De l’identité des personnes impliquées dans le processus de décision
- Des résultats d’une procédure d’octroi de licences, y compris le contrat.

La figure 1 ci-dessous s’appuie sur ces bonnes pratiques pour fournir une approche détaillée de la transparence dans une procédure d’octroi de licences, de la conception à la mise en œuvre en passant par l’attribution.

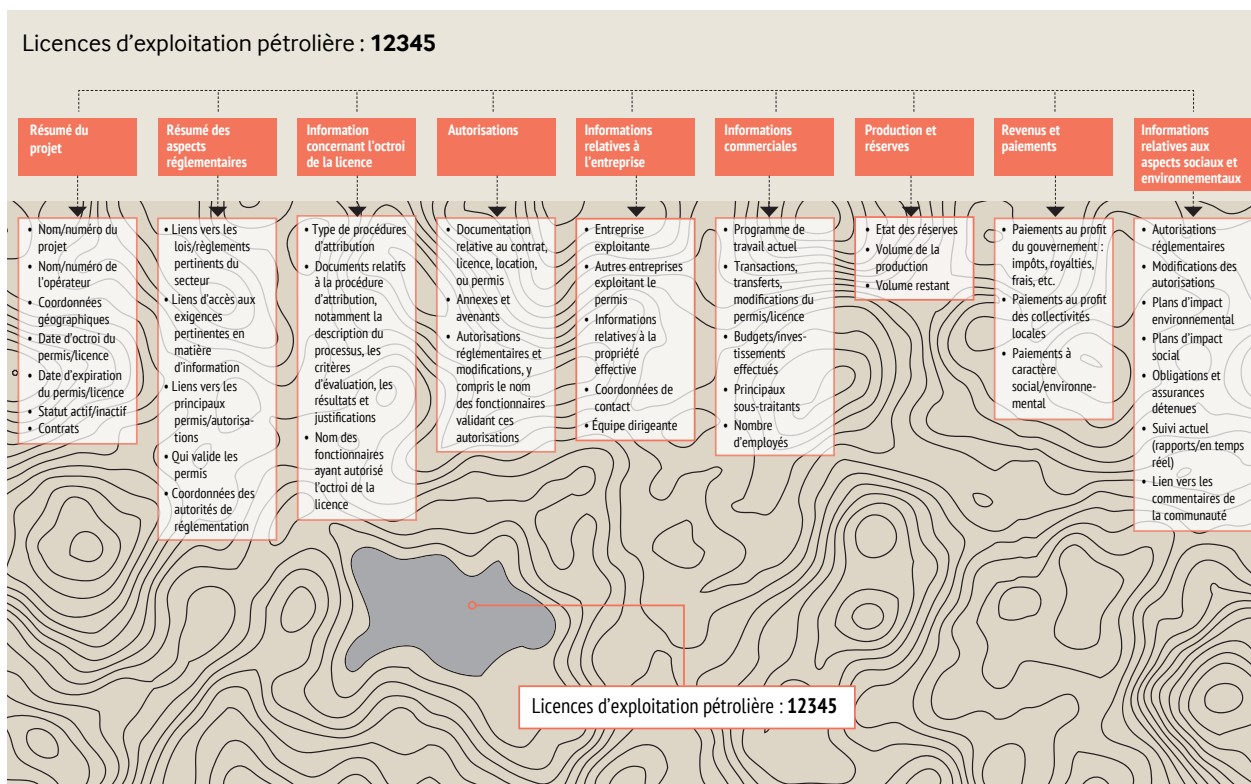
Les autorités sénégalaises et toutes les parties prenantes du secteur pourraient se concentrer sur plusieurs bonnes pratiques, dont certaines sont des Exigences de l’ITIE, pour améliorer la transparence et la performance des procédures d’octroi de licences d’exploitation pétrolière. Les résultats du RGI du Sénégal ont mis en évidence deux domaines possibles de réforme¹⁷ :

- Divulgation du patrimoine des personnels de l’Etat
- Divulgation de la propriété effective des entreprises qui demandent et obtiennent des licences.

16 Natural Resource Governance Institute (2018).

17 Secrétariat international de l’ITIE (2019), Norme ITIE 2019, www.eiti.org/document/eiti-standard-2019#r2

Figure 1. Modèle d’information sur les licences d’exploitation pétrolière¹⁸



3.1 Divulgarion du patrimoine des personnels de l’Etat

L’une des normes internationales de transparence en matière d’octroi de licences est la divulgation du patrimoine des personnels de l’Etat. Plus généralement, les déclarations de patrimoine et d’intérêts sont une norme pour la gouvernance et la lutte contre la corruption. Selon Transparency International, ces déclarations aident à prévenir l’accumulation de richesses illicites en permettant au public de surveiller les activités financières des personnalités politiques et des hauts fonctionnaires, ainsi que de contrôler et de prévenir les conflits d’intérêts¹⁹. Dans le secteur extractif, lorsqu’un personnel de l’Etat qui peut influencer le processus de sélection a un conflit d’intérêts, le risque qu’il utilise le pouvoir qui lui est confié d’une manière à compromettre l’intégrité et l’équité de l’attribution du titre ou du contrat est plus élevé²⁰. Il existe un conflit d’intérêts lorsqu’un personnel de l’Etat a plusieurs rôles et intérêts dans la procédure d’octroi de licences, ce qui peut créer un conflit entre ses intérêts personnels et ses fonctions officielles. Des risques liés aux conflits d’intérêts surviennent également lorsqu’un membre de la famille ou des associés du personnel de l’Etat détiennent des intérêts commerciaux. Pour atténuer ce risque, de nombreux pays, dont la Colombie, le Ghana, la Guinée, le Mexique, la Mongolie, le Pérou et l’Ouganda, ont mis en place des lois qui exigent la déclaration et la divulgation du patrimoine et des intérêts financiers des personnels de l’Etat impliqués dans les procédures d’octroi

18 Natural Resource Governance Institute. Open Contracting for Oil, Gas and Mineral Rights: Shining a Light on Good Practice. 2018. https://www.open-contracting.org/wp-content/uploads/2018/06/OpenContracting4EI_Web.pdf

19 Transparency International (2020), Recommendations on asset and interest declarations for OGP Action plans. www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2020/07/Recommendations-on-Asset-and-Interest-Declaration-for-OGP-Action-Plans.pdf

20 A. Sayne, A. Gillies et A. Watkins, Douze signaux d’alerte : Risques de corruption dans l’octroi de permis et l’attribution de contrats dans le secteur extractif: Natural Resource Governance Institute, avril 2017, p. 6. <https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/12-red-flags-french.pdf>

de licences. Sur les 81 pays évalués dans le RGI 2017, 24 ont exigé la divulgation publique du patrimoine et 40 autres ont mis en place des déclarations auprès d'une autorité gouvernementale.

Au Sénégal, le code de transparence dans la gestion des finances publiques et ses règlements exige une déclaration de patrimoine de la part des élus ou des hauts fonctionnaires lors de leur entrée en fonction et de leur départ. **Toutefois, la liste des personnes soumises à cette déclaration est très limitée et les déclarations sont confidentielles. Les autorités sénégalaises devraient renforcer la loi sur la déclaration du patrimoine des personnels de l'Etat en exigeant la divulgation publique de ces déclarations et en élargissant la liste des personnes soumises à cette obligation pour inclure les personnes impliquées dans les procédures d'octroi de licences.**

3.2. Divulgation de la propriété effective des entreprises

Un autre défi pour le Sénégal est d'identifier publiquement qui demande et reçoit les permis d'extraction des ressources naturelles. Les propriétaires réels des sociétés pétrolières, gazières et minières ont de nombreux moyens à leur disposition pour dissimuler leurs intérêts, tels que : utiliser l'identité d'une autre personne physique²¹, intégrer des entités opaques telles que des sociétés-écrans dans la structure de propriété, détenir des actifs et envoyer des paiements à l'étranger²². De nombreuses raisons légitimes peuvent justifier le fait qu'une société a une structure de propriété complexe, telles que le renforcement du contrôle de sa gestion, les préoccupations relatives à son financement, la préparation du désinvestissement et les considérations relatives au choix de la législation applicable²³. Toutefois, ces structures compliquent l'identification des propriétaires réels des entreprises opérant dans le secteur, qui est nécessaire pour prévenir les conflits d'intérêts, l'évasion et la fraude fiscales, ainsi que les risques de corruption²⁴. Parmi les Exigences de l'ITIE figure celle consistant, pour les pays de mise en œuvre, à demander aux entreprises extractives de divulguer publiquement les informations relatives à la propriété effective²⁵. En examinant près de 50 lois portant sur le secteur minier et pétrolier, NRGi a constaté qu'un nombre croissant de pays développent des cadres juridiques et des systèmes de collecte et de divulgation d'informations sur la propriété effective²⁶.

Au Sénégal, le décret 2020-791 relatif au registre des propriétaires réels exige, dans son article 4, la déclaration d'un certain nombre d'informations relatives aux propriétaires réels, notamment l'identification des « personnes politiquement exposées »²⁷. Toutefois, les informations clés sur la nature de la propriété réelle, y compris le niveau de propriété des bénéficiaires effectifs et les détails sur la manière dont cette propriété ou ce contrôle est exercé, ne sont pas requises. En outre, l'article 12 précise que les informations contenues dans le registre des

21 Une ou plusieurs personnes se substituent au propriétaire réel en tant qu'actionnaires. Il peut s'agir de membres de la famille, de personnes-écrans ou de pseudonymes.

22 « Disclosing beneficial ownership information in the natural resource sector. » OGP Openness in Natural Resources Working Group, 2016. www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/05/FIN20OGP20Issue20Brief20B020Disc1.pdf

23 A. Sayne, E. Westenberg et A. Shafaie. "Owning Up: Options for Disclosing the Identities of Beneficial Owners of Extractive Companies," Natural Resource Governance Institute, août 2015. www.resourcegovernance.org/sites/default/files/nrgi_Beneficial%20Owners20150820.pdf

24 Site officiel de l'ITIE, www.eiti.org/beneficial-ownership#eiti-guidance-and-publications-on-beneficial-ownership

25 Secrétariat international de l'ITIE (2019), Norme ITIE 2019, www.eiti.org/document/eiti-standard-2019#r2-5.

26 E. Westenberg et A. Sayne. « Examen de la propriété réelle : mesures pratiques pour réduire les risques de corruption dans les procédures d'octroi de licences extractives », Natural Resource Governance Institute, mai 2018. <https://www.resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/examen-de-la-propriete-reelle-mesures-pratiques-pour-reduire-les-risques>

27 Décret n° 2020-791 relatif au registre des bénéficiaires effectifs, <https://www.resourcedata.org/document/rgi21-dcret-n-2020791-relatif-au-registre-des-bnficiaires-effectifs>

propriétaires réels ne sont accessibles qu’aux personnes qui en font la demande (auprès du juge chargé de la surveillance du registre) et qui peuvent justifier d’un intérêt légitime. La charge que représente la mise en conformité avec ces exigences procédurales peut constituer un obstacle à l’accès et à l’utilisation par le public de ces informations d’intérêt public et ne respecte pas l’exigence de l’ITIE en matière de divulgation publique.

Le gouvernement du Sénégal doit réviser l’article 4 du décret afin d’élargir les informations clés sur la propriété effective, qui doivent être divulguées conformément aux exigences de l’ITIE, y compris le niveau de propriété des bénéficiaires réels et les détails sur la façon dont cette propriété ou ce contrôle est exercé. Le gouvernement devrait également réviser l’article 12 du décret pour lever la contrainte procédurale à l’accès du public, qui exige que les demandeurs déposent un dossier auprès du juge chargé de surveiller le registre des bénéficiaires effectifs et qu’ils démontrent un intérêt légitime.

CONCLUSION

Les procédures d’octroi de licences d’exploitation pétrolière au Sénégal ont toujours souffert de lacunes dans leur mise en œuvre, principalement dues au manque de clarté juridique, aux rôles institutionnels redondants et contradictoires qui en résultent et au manque de capacités institutionnelles. Ces dernières années, le gouvernement du Sénégal a réduit ces lacunes grâce à des réformes juridiques visant à améliorer la clarté et à des investissements en matière de divulgation. Toutefois, les autorités sénégalaises devraient renforcer les exigences de transparence du cadre juridique en rendant obligatoire la divulgation du patrimoine des personnels de l’Etat et en élargissant la liste des personnes soumises à cette obligation. Les autorités devraient également élargir les informations clés que les entreprises extractives doivent divulguer sur les bénéficiaires réels et permettre un accès public sans restriction à ces informations.

Réalisé avec le financement de

OPEN SOCIETY
Initiative for **West Africa**

L'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI, Natural Resource Governance Institute) est une organisation indépendante à but non lucratif qui aide les populations à tirer le meilleur parti des richesses pétrolières, gazières et minières de leur pays, grâce à la recherche appliquée ainsi qu'à des approches innovantes de renforcement des capacités, de conseil technique et de plaidoyer.
Pour en savoir plus, consultez www.resourcegovernance.org

